

attend plus de l'Etat

La Broyère 9.4.11

FINANCEMENT. Le projet de Loi sur les structures d'accueil extrafamilial prévoit une participation financière de l'Etat de 10%. Insuffisant, clament les milieux concernés, qui lancent une «action 30%».

ALAIN SANSONNENS

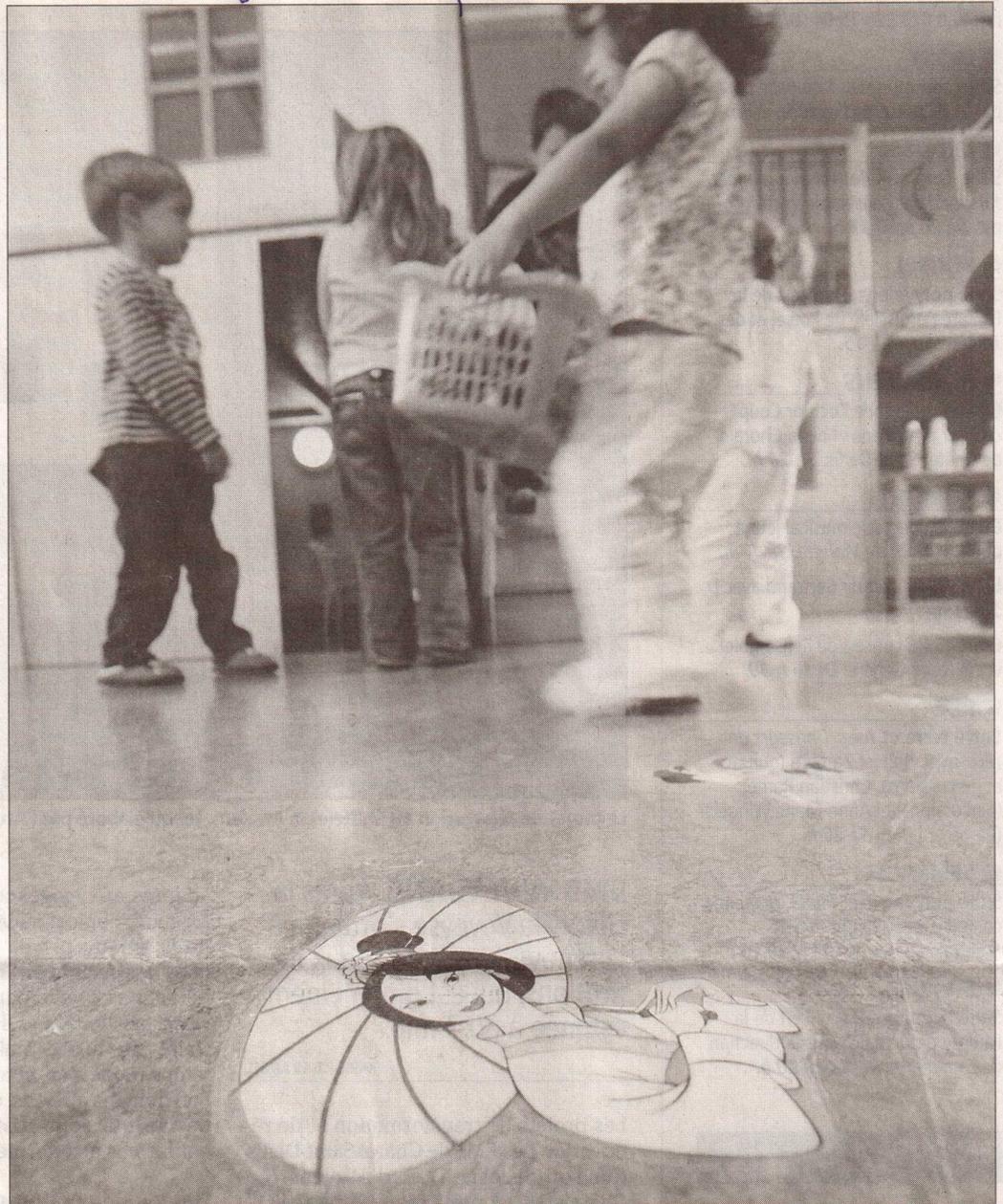
Déception. C'est le sentiment général qu'inspire le projet de Loi sur les structures d'accueil extrafamilial aux organismes qui s'occupent de nos chères têtes blondes. Un projet qui, selon eux, «manque d'ambition et ne permet pas de répondre aux objectifs d'une politique familiale moderne». «Lors de la procédure de consultation, nous avons émis des revendications. La plupart n'ont pas été prises en considération», déplore Annette Wicht, secrétaire de la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF).

«Aujourd'hui, les familles sont obligées de "bricoler" et de combiner des solutions d'accueil multiples pour pouvoir exercer leur activité professionnelle, avec le stress et l'instabilité que cela comporte», poursuit-elle. Autre constat: les crèches et l'accueil familial sont submergés de demandes de parents parfois désespérés, sans pouvoir leur répondre favorablement. «Cette situation ne peut pas durer. Il est urgent que communes et canton réagissent et débloquent les moyens financiers pour étendre leur réseau d'accueil.»

Augmenter la part étatique

Si elles n'ont pas réussi à se faire entendre, pas question pour les organisations concernées de baisser les bras. Ainsi, la FCGF, la Fédération d'accueil familial de jour, l'Association d'accueil familial de la Sarine et le Syndicat des services publics ont décidé de lancer l'action «30% pour l'accueil extrafamilial». En signant une carte postale destinée au Grand Conseil, les familles et les citoyens ont ainsi la possibilité de faire entendre leur voix, ont exposé hier devant la presse les auteurs de cette initiative.

Aujourd'hui, l'Etat ne contribue pas au financement des crèches



«Aujourd'hui, les familles sont obligées de "bricoler" et de combiner des solutions d'accueil multiples pour pouvoir exercer leur activité professionnelle», déplorent les représentants des structures d'accueil. ARCH - C. HAYMOZ

et autres structures d'accueil. Le projet de loi, lui, prévoit – outre une contribution des employeurs à 0,4% de la masse salariale de l'entreprise – de porter à 10% la part étatique. Insuffisant, clament les représentants des structures d'accueil, pointant les 817 millions de la fortune cantonale. D'où la proposition d'augmenter cette part à 30%, à l'image de ce qui se fait dans d'autres cantons. Selon les organisations, il en coûterait, pour l'Etat, quelque 15 millions de francs par année. «Soit à peine 0,5% des dépenses totales de l'Etat», souligne Annette Wicht.

Pénurie de places

Un engagement plus important des pouvoirs publics fribourgeois dans l'accueil extrafamilial permettrait d'endiguer la pénurie de places d'accueil. Les crèches sont complètes et tiennent, pour une grande partie d'entre elles, des listes d'attente, en particulier dans les zones urbaines, relève Annette Wicht. «On manque de places dans les crèches, mais aussi auprès des assistantes parentales», ajoute Martine Vorlet, de l'Association d'accueil familial de la Sarine.

Une participation de 30% ferait aussi baisser les coûts

pour les familles et supprimerait les inégalités, le tarif d'une journée en crèche (jusqu'à 120 francs) variant fortement selon la commune de domicile. Autres avantages: cela garantirait la professionnalisation de l'accueil extrafamilial et l'harmonisation des salaires et des conditions de travail.

La balle est désormais dans le camp des députés, qui se prononceront lors de la session de mai ou de juin. Moment où les organisations espèrent leur remettre les 5500 cartes postales imprimées et surtout... signées. ■